



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 septembre 2023

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Absents excusés:

Mr SARCEY Claude / Mme CHICARD Christelle / Mr BROSSAT Jean-Baptiste / Mme DUMAS Aurélia / Mme PEYRE DE FABREGUES Karine / Mr BLANC Daniel

POUVOIR :

Mr SARCEY Claude donne pouvoir à Mme Ginette FAURE
Mme CHICARD Christelle donne pouvoir à Mr Nicolas FAVRICHON
Mr BROSSAT Jean-Baptiste donne pouvoir à Mr Bruno PIQUET
Mme DUMAS Aurélia donne pouvoir à Mme Christelle HOSTIN
Mme PEYRE DE FABREGUES Karine donne pouvoir à Mme Virginie SECOND
Mr BLANC Daniel donne pouvoir à Mr Cédric MOREL

Secrétaire de séance : Mme Christelle HOSTIN

Date de Convocation : 7 septembre 2023

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023 qui est approuvé à **l'unanimité des membres présents.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Travaux parking GRANGE + GUERPILLON = point de situation

Le parking Grange est terminé. Il commence à être utilisé. Il reste les lampadaires à recevoir et à poser. Le coût total du parking Grange HT revient à 129 633.50 € HT. Dont 66 000 € de subvention de la région auvergne Rhône Alpes et 13 600 € de DSIL.

Parking Guerpillon : une réunion d'enclenchement est prévue le 18 septembre 2023 à 14h00. Les travaux commenceront par le parking du bas.

2/ Délibération sur le prix de vente de la parcelle AI 461 (Maison GUERPILLON)

La commission a reçu Mr Aurélien Montvernay, locataire de la maison située sur la parcelle AI 461.

Mr Aurélien Montvernay a fait une première proposition pour acheter la parcelle AI au prix de 62 000 euros. Les élus n'étant pas d'accord avec ce prix, ils demandent à Mr Montvernay de leur faire une deuxième proposition.

La dernière proposition en date du 11 septembre 2023 est au prix de 66 000 euros.

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 0

3/ Délibération sur les nouveaux contrats de prestation de service pour l'instruction des autorisations des droits des sols

Les conventions liant la CC-MDL à chaque commune pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme ont expiré fin 2022.

Il convient d'établir de nouveaux contrats sur le sujet. Il s'agit aussi de prendre en compte 2 nouveautés majeures :

- L'instruction des dossiers d'autorisations de travaux sur des ERP de la Loire (suite au désengagement de la DDT42) ;
- La mise en place du dispositif mutualisé de dématérialisation des ADS (par application de la loi ELAN).

Le nouveau contrat de prestation de service couvre la période 2023-2027.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

4/ Arrêté de délégation de signature concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols.

Suite à des évolutions de personnel au sein du service urbanisme de la communauté des communes des Monts du Lyonnais, une mise à jour des arrêtés de délégation de signature au service ADS pour les consultations extérieures est nécessaire.

4/ Délibération sur le financement AGILOR du tracteur

La délibération sera reportée car il manque des éléments pour soumettre le financement au SGC de Givors.

5/ Délibération concernant la décision modificative numéro 2 (panneau numérique).

Les élus approuvent à l'unanimité des membres présents la décision modificative numéro 2 prévu pour l'achat du panneau lumineux qui sera mandatée sur l'opération 135 « achat de matériel – informatique ».

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

6/ Délibération concernant un complément apporté à la délibération 2022-006 (ARB) cession pour 1€.

Monsieur le Maire fait part aux élus de la proposition de transfert d'une bande de terrain de trois mètres de largeur sur une longueur d'environ cent dix mètres, située en bordure de la parcelle AL 142 et la voirie communale.

Cette bande de terrain supportera les réseaux souterrains du futur lotissement. Elle sera aménagée par SAS BSV IMMO avant transfert sous forme de zone de stationnement longitudinal et par voie de conséquence, sécurisera la circulation des véhicules sur le chemin des Olmes. Ce transfert fera l'objet d'une convention avec SAS BSV IMMO pour 1€ symbolique.

Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal APPROUVE cette décision à l'unanimité des membres présents.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acquisition de la bande de terrain en question pour 1€ symbolique. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

7/ Etude thermique de l'école

Etude en cours.

Mr Claude SARCEY a rendez-vous le 27/09 pour la visite des bâtiments.

8/ Quid des projets 2024 / 2025

Le quid des projets permettra aux élus de savoir sur quoi travailler pour aller demander des subventions.

- Projet école et restaurant scolaire.
- Espace burie : aménagement de l'espace à l'étage
- Etude avec le département pour l'aménagement piétons des entrées/sorties du village.

9/ Retour sur le marché de producteurs + Forum asso du 8 SEPTEMBRE

Le marché a accueilli plusieurs intervenants. Il faut cependant constater qu'il y a un manque évident d'acheteur.

Un bilan sera effectué par la commission au cours de la deuxième semaine d'octobre.

Les élus pensent qu'il faut laisser plus de temps aux habitants pour qu'ils intègrent qu'un marché de producteurs est présent sur la commune une fois par mois.

Forum des associations : Il y avait plusieurs associations présentes. La fréquentation n'a pas répondu aux attentes de l'organisation.

10/ Retour sur le RDV avec la directrice de l'école du 1er Septembre

Echanges positifs et constructifs.

Lorsque des enfants, durant la pause méridienne, se comportent mal, la Directrice accepte de faire un rappel à l'ordre à la reprise des cours, mais souhaite qu'il y ait un référent élu pour lui transmettre les bonnes informations. Christelle CHICARD se charge de la mise en place d'ici la fin du mois de septembre.

Projet de 2 classes : les CE1, CE2, CM1 et CM2 partiront en mai 2024 en classe verte.

Financement : 1/3 mairie, 1/3 APE et 1/3 parents.

Une prochaine réunion avec le corps professoral sera programmée en milieu d'année.

12/ Journée TEPOS CCMDL 27, 28 et 29 SEPTEMBRE

Rappel concernant les journées TEPOS qui auront lieu à Saint Martin en Haut.

Sur inscription.

13/ Questions diverses

- Mr le Maire a reçu les infirmières de Montrottier
- Les horaires de la déchèterie changent à partir du 1^{er} octobre : Lundi/Mercredi/Jeudi/Vendredi/Samedi : 9h 12h30 / 13h30 17h45. Fermeture les mardis. Plus de distinction entre l'été et l'hiver.
- Location de la salle polyvalente : la cuisine ne se loue pas indépendamment de la salle polyvalente.
- Mâchon du 04 novembre. 1 table d'élus sera réservée.
- Halloween : un budget de 200 euros a été alloué pour l'organisation.
- Préparation de l'agenda municipal courant octobre
- Prévoir la plantation d'arbres lors de la période hivernal
- Nettoyage du cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait en Mairie, le 22/09/2023

Le Maire,
Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance